

Comité Syndical • Séance du 17/02/2026

Compte-Rendu de réunion

10h15 : Le quorum étant atteint, Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il fait part des pouvoirs transmis et propose ensuite l'ordre du jour communiqué dans les convocations.

Compte-rendu du précédent Comité Syndical (16/12/2026)

N. GARCIA demande s'il y a des remarques concernant le projet de compte-rendu du précédent Comité Syndical qui s'est tenu le 16 décembre 2025 (projet transmis avec les invitations). En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2025 est validé à l'unanimité.

Informations

Etat des nappes au 15/02/2026

Pour ce point d'information, N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT

Ce dernier présente par unité de gestion l'état des nappes qui s'est très fortement amélioré après les pluies exceptionnelles de décembre et janvier.

F. NICOLEAU remarque que les nappes quaternaires réagissent de la même manière dans la vallée de l'Agly et demande si l'on a pu identifier comment se font les échanges entre les deux nappes.

H. TACHRIFT indique qu'il existe effectivement des liens directs entre les nappes (effet de drainance) mais que la très bonne corrélation entre les deux nappes est essentiellement contrôlée par l'Agly, qui permet la remontée du karst et donc du Pliocène et la remontée des nappes quaternaires en lien direct.

M. ASSENS demande si le Syndicat Mixte a été surpris par la réaction rapide du Pliocène.

H. TACHRIFT répond par la négative : dans la vallée de l'Agly, le karst réagit très rapidement et le Pliocène également. Dans le secteur des Aspres en revanche, il existe une certaine inertie entre les pluies et la réaction de la nappe. Dans la vallée de l'Agly, la réaction a été très rapide, et l'évolution positive de la nappe se fait encore sentir actuellement.

Autres informations :

N. GARCIA apporte à l'assemblée les informations suivantes :

Copil plan de Résilience

Un Copil du Plan de Résilience s'est tenu le 19 décembre. A été passé en revue l'avancée de l'ensemble des projets concernés par le plan de Résilience. Une présentation de 5 minutes a été réalisée concernant l'observatoire des nappes que construit le Syndicat Mixte. Deux études ont été présentées plus dans le détail : l'étude du CD concernant la sécurisation du remplissage de la retenue de Villeneuve de la Raho et l'étude Aqua Littoral portée par la Région.

Nouveau site internet du Syndicat Mixte

Le nouveau site Internet du Syndicat Mixte va être mis en ligne dans les jours à venir. Moderne et convivial, il répond à toutes les exigences réglementaires. En termes de contenu, une modification majeure : la mise en ligne de l'Observatoire des nappes.

Etude EDTAPES

L'étude EDTAPES est une étude d'expérimentation et de démonstration de techniques agricoles économes en eau. Durant 3 ans, avec des agriculteurs de la plaine du Roussillon, des expérimentations en conditions réelles ont été menées sur les 3 cultures emblématiques de la plaine du Roussillon : la vigne, l'arboriculture et le maraîchage. Ces expérimentations visaient à tester différents types de couvertures de sols ou différents amendements pour permettre la réalisation d'économies d'eau. 2025 constituait la dernière année d'expérimentation et les résultats sont très probants, en termes d'économie d'eau et de production agricole. Certains agriculteurs, ont d'ailleurs généralisé certaines pratiques à toutes leurs parcelles. L'ordre du jour étant aujourd'hui chargé, les résultats de cette étude vous seront présentés comme ils le méritent, lors d'un prochain Comité Syndical.

Point Agenda

Enfin N. GARCIA informe qu'une CLE des nappes se tiendra le jeudi 19 février 2026 à 10h00 à l'Hôtel d'Agglomération de PMM.

2 Administration du Syndicat Mixte

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025

N. GARCIA rappelle que conformément à la délibération n°1 du 16/12/2025, est présenté aujourd'hui le CFU en lieu et place du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

En préalable il remercie pour sa présence Mme ALABRO nouvelle Payeur Départementale qui remplace M. SALA parti à la retraite. Mme ALABRO rappelle ce qu'est le CFU et que celui-ci sera obligatoire pour toutes les communes à compter de 2027 mais que le Syndicat Mixte a fait le choix de l'adopter dès 2026.

N. GARCIA donne ensuite les chiffres clés du Budget 2025 qui se caractérisent par :

Un niveau encore élevé de l'investissement et une stabilité des dépenses de fonctionnement.

Un niveau d'aide en baisse par rapport à l'année 2025 mais encore élevé, largement au-dessus de la moyenne de ces dernières années.

Au final, le budget 2025 dégage un excédent qui permet d'améliorer la trésorerie du Syndicat Mixte (157 638 €), ce qui améliore le fonctionnement de la structure. N. GARCIA explique que cet excédent s'explique en partie par le fait que l'Observatoire des nappes qui devaient initialement faire l'objet d'une prestation externalisée a finalement été réalisé en régie.

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT qui présente le CFU de manière détaillée.

En l'absence de remarque, N. GARCIA quitte la salle pour le vote conformément à la législation. T. MARTINEZ, 2nd Vice-président fait voter le CFU après avoir demandé s'il y avait d'autres prises de parole sur le sujet.

La délibération n°1 relative au Compte Financier Unique 20265 est votée à l'unanimité.

Affectation des résultats de l'exercice 2025

N. GARCIA rappelle qu'à l'issue de l'exercice 2025, le budget du Syndicat Mixte dégage un excédent de 144 354.29 € en fonctionnement et 13 284.09€ en investissement.

Il propose de reporter la somme de 13 284.09€ sur les comptes 001(Investissement) et la somme de 144 354.29 € sur le compte 002 (fonctionnement).

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passe au vote.

La délibération n°2 relative à l'affectation des résultats est votée à l'unanimité

Le Budget Primitif 2026

En introduction, N. GARCIA présente les grandes lignes du Budget Primitif proposé. Il indique qu'il s'équilibre à 602 918 €, en opérations réelles et qu'il est en augmentation par rapport au budget de 2025.

En dépense, il se caractérise par un niveau très élevé des dépenses d'investissements par rapport aux années précédentes avec plus de 100 000 € budgété. Ceci s'explique par le renouvellement du parc de sondes nécessaire au suivi des nappes et par la réalisation de trois nouveaux piézomètres pour renforcer la surveillance des intrusions salines. En fonctionnement les dépenses courantes et de personnels restent relativement stables. Le niveau budgété des dépenses liées aux études (article 617) est encore élevé en lien avec les différentes actions en cours ou à venir (Etude EDTAPES, Etude prospective Nappes70, Visi'eau, Etude PTGE...)

En recette, conformément aux discussions qui se sont tenues lors du DOB, il est proposé d'augmenter les participations statutaires de 3,5% ce qui correspond à une augmentation inférieure à 3 000 € pour le CD et PMM et inférieure à 1 000 € pour les autres collectivités membres. Les recettes liées aux aides devraient être en légères baisses mais encore à un niveau élevé, proche de 220 000 €. A noter que pour l'heure, les recettes liées au projet Européen GESTRAC n'ont pas encore été intégrées. Si le premier versement se fait courant 2026, elles pourront faire l'objet d'une Décision Modificative.

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour une présentation détaillée du Budget Primitif 2026.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°3 relative à l'adoption du Budget Primitif 2026 est votée à l'unanimité

Avenant à la régie d'avances du Syndicat Mixte

N. GARCIA rappelle que lors du dernier Comité Syndical, une délibération a été prise pour pouvoir utiliser une carte bleue comme moyen de paiement avec la régie d'avance. Ceci apparaît en effet nécessaire pour l'achat de certaines prestations informatiques comme les services de visio-conférence.

Il s'avère que les imputations pour lesquelles la régie peut être utilisée ont été mal identifiées. Aussi pour faciliter le fonctionnement de la régie et du Syndicat Mixte il est proposé aujourd'hui une modification à la marge permettant notamment le paiement de services informatiques en carte bleue. N. GARCIA ajoute que le Syndicat Mixte a reçu un avis conforme de la Paierie Départementale pour réaliser cette modification.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°4 relative à l'avenant à la régie d'avance est votée à l'unanimité.

Candidature au projet européen de recherche RIPPLE

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter ce projet de recherche. Ce dernier indique que le Syndicat Mixte est identifié par le monde de la recherche comme un point d'appui sur notre territoire. Le Syndicat Mixte a été sollicité par le BRGM et l'INRAE pour participer à un projet européen dont l'objectif est d'améliorer la résilience des territoires face au changement climatique au travers l'utilisation d'outils techniques innovants et d'outils permettant d'améliorer la gouvernance et la prise de décision.

5 territoires pilotes à travers l'Europe ont été retenus, dont la plaine du Roussillon.

Sur la plaine du Roussillon, l'objectif premier est de travailler sur la recharge des nappes via les canaux d'irrigation. Le Syndicat Mixte connaît bien le sujet puisqu'il a déjà fait plusieurs expérimentations fructueuses. Dans le cadre du projet il s'agit d'aboutir à une modélisation complète du système avec utilisation de l'Intelligence Artificielle.

Dans le cadre de ce travail, le Syndicat Mixte apporterait ses connaissances et ses données notamment pour orienter les recherches. Il serait également l'interface entre les chercheurs et les acteurs locaux : ASA, collectivités etc.

Le projet est prévu sur 4 ans avec un financement pour le Syndicat Mixte de 100 000 €. Ce qui correspond à un mi-temps durant la durée du projet.

C. CHIVILO demande si le volet « qualité » est pris en compte dans les projets de recharge car de nombreux déchets sont présents dans les canaux et que d'une manière générale, les aspects qualités sont peu abordés.

H. TACHRIFT rappelle qu'à chaque essai de recharge maîtrisé réalisé par le Syndicat Mixte, un suivi « qualité » a été réalisé et qu'aucune dégradation de la qualité n'a été mise en évidence. Plus largement, surtout avec la sécheresse historique que le territoire a connue, le Syndicat Mixte a beaucoup axé ses actions sur le volet « quantité » mais que les deux étaient étroitement liés. Aussi, dans le cadre de la construction du contrat « eau et climat » avec l'Agence de l'eau, des propositions seront faites concernant le volet qualité.

T. MARTINEZ ajoute que les Syndicats de Bassin ont également un rôle à jouer sur ce volet qualité dans le cadre de leur compétence « GEMA » de la GEMAPI.

En l'absence d'autre remarque, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°5 relative à la participation du Syndicat Mixte au projet Européen RIPPLE est adoptée à l'unanimité.

Présentation du Rapport d'Activité 2025

N. GARCIA rappelle que comme chaque année, le Syndicat Mixte présente le Rapport d'Activité de l'année précédente en Comité Syndical. Il donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter le document.

Concernant le volet sensibilisation, M. LESNE indique qu'elle diffuse à la population le bulletin des nappes et qu'il s'agit d'un outil efficace pour sensibiliser la population.

M. SENYARICH indique qu'il poursuit la sensibilisation aux économies d'eau avec un document spécifique joint aux factures d'eau.

Concernant les avis sur les SCoT et les PLUi, M. LESNE indique que le partage de l'eau est essentiel entre agriculteurs et entre les différents usages, notamment dans les Aspres et les Hautes Aspres où il y en a peu.

JC BOURQUIN indique que les agriculteurs remplacent la vigne par la pêche pour des raisons économiques et qu'il ne faut pas les stigmatiser.

N. GARCIA indique qu'il est nécessaire que ce partage de l'eau soit équitable et il regrette qu'un agriculteur qui a voulu s'installer pour faire des amandes avec un volume d'eau faible n'ait pas pu le faire.

A l'issue de la présentation du Rapport d'Activité, N. GARCIA demande à l'assemblée de lui donner acte de sa présentation.

La délibération n°6 donnant acte de la présentation du Rapport d'Activité 2025 est votée à l'unanimité.

4 Dossier technique

Etude Nappes 70 : Présentation des avancées de l'étude

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter l'étude prospective Nappes 70. En introduction, ce dernier indique que l'étude vise à apprécier l'état des nappes à l'horizon 2070 en intégrant les différents scénarios d'évolutions climatiques et l'évolution des usages (prélèvements). Cette étude vient compléter les autres études prospectives réalisées actuellement sur le territoire : étude Eau'rizon 70 concernant les cours d'eau, étude de sécurisation de la retenue de Villeneuve de la Raho, étude Aqua Littorale portée par la Région, et le Schéma Directeur des Eaux Brutes Agricoles porté par la Chambre d'Agriculture.

Il indique également que cette étude doit servir de base aux décideurs locaux pour construire collectivement un projet de territoire préservant les nappes et toutes les masses d'eau. Ce travail s'inscrira donc dans la construction du PGRE.

H. TACHRIFT présente ensuite les résultats détaillés de l'étude.

M. LESNE attire l'attention de l'assemblée sur ces résultats et la manière dont ils peuvent être interprétés. Le Scénario climatique « jaune » (plus de recharge hivernal) peut être utilisé par certains décideurs pour ne pas engager d'action de préservation de la ressource alors que les trois autres scénarios montrent clairement un impact négatif.

H. TACHRIFT indique que la complexité de l'étude réside effectivement dans ce large spectre de scénarios et que la construction de scénarios d'évolution des prélèvements en liens avec les scénarios du PTGE sera une étape importante où les décideurs devront faire

des choix largement partagés. Il ajoute que ce type d'approche par modélisation numérique apporte des données chiffrées, qu'il faut prendre avec précaution et que d'autres études prospectives ont fait le choix de ne pas les apporter et de rester dans des « fourchettes »

T. MARTINEZ confirme que c'est le choix qu'a fait Eau'rizon 70. Il ajoute que pour lui l'important est de connaître le stock des nappes pour améliorer la gestion.

H. TACHRIFT indique que, comme pour les cours d'eau la gestion des nappes se fait par flux. L'objectif d'une gestion équilibrée et qu'en moyenne les flux entrants correspondent aux flux sortants afin de préserver le bon état de la ressource sur le long terme. Par ailleurs, le stock global des nappes Pliocène est une donnée qui peut être trompeuse pour plusieurs raisons. Plus les niveaux du Pliocène seront bas plus les apports notamment de la mer seront importants. Ainsi, il ne s'agit pas d'une bassine que l'on peut « vider » puisque l'eau peut être rendue impropres à tout usage en particulier sur la bordure côtière. Par ailleurs, et cela s'est vu en 2023, certains horizons Pliocène peuvent être assez rapidement inexploitable indépendamment du volume global du Pliocène et qu'il est donc important de prendre en compte les disparités géographiques des nappes.

F. NICOLEAU estime qu'il serait nécessaire de retenir un des 4 scénarios pour construire le projet d'aménagement du territoire.

H. TACHRIFT indique que cela constituera tout l'enjeu de l'étape suivante où une réelle concertation devra avoir lieu pour aboutir in fine à un projet de territoire cohérent.

A DOMENECH estime que si 3 scénarios sur 4 prévoient une baisse des niveaux d'eau, il est nécessaire d'en trouver.

N. GARCIA indique le plus prudent est sans doute de s'appuyer sur le scénario le plus défavorable.

A l'issue de ces discussions, N. GARCIA propose d'aborder le point suivant de l'ordre du jour.

Bilan évaluation du PGRE

E. BARTHE, Chargée de Mission PGRE présente la partie I du Bilan évaluation du PGRE. Elle rappelle en introduction que cette démarche avait pour objectif la réalisation d'économies d'eau rapides dans les nappes du Pliocène pour permettre le retour à l'équilibre structurel de cette masse d'eau. Après 6 ans de mise en œuvre, le PGRE s'est terminé à l'été 2025. Conformément aux demandes de l'Etat, un Bilan – Evaluation de cette démarche a donc été réalisé. Alors que les autres structures de gestion de l'eau ont réalisé ce travail via un prestataire, le choix du Syndicat Mixte a été de le réaliser en régie.

E. BARTHE détaille ensuite le bilan réalisé, que ce soit sur la mise en œuvre des actions, l'évolution des prélèvements par usage, l'évolution de l'état de la ressource et la gouvernance.

A l'issue de cette présentation, N. GARCIA félicite les agents du Syndicat Mixte pour le travail accompli et indique que ce travail mériterait davantage de temps pour sa présentation.

M. LESNE acquiesce et indique que ce travail pourrait être transmis et présenté aux mairies de la plaine du Roussillon et qu'il serait utile suite aux élections municipales à venir.

H. TACHRIFT indique que le Syndicat Mixte réfléchit actuellement à des moyens d'informer les nouvelles équipes municipales au printemps et à l'automne sur les enjeux et les actions engagées relatives aux nappes.

N. GARCIA propose ensuite de passer au vote ;

La délibération n°7 donnant acte de la présentation du Bilan – Evaluation du PGRE – Partie 1 est votée à l'unanimité

Prestation pour la construction du PTGE

E. BARTHE rappelle que le PTGE est une démarche visant à construire un projet de territoire conciliant le bon état des nappes en prenant en compte le changement climatique. Il devra s'appuyer sur l'étude Nappes 70 et sur le bilan du PGRE, qui ont tous deux été présentés aujourd'hui.

Elle poursuit en soulignant que la construction de ce PTGE, nécessite une large concertation avec tous les acteurs du territoire pour définir différents scénarios d'aménagement. Outre ce travail de concertation, une analyse socio-économique de ces scénarios devra également être réalisée et portée au débat.

Pour réaliser ce travail, il est proposé aujourd'hui de faire appel à une prestation spécifique. Son montant est estimé à 90 000 € T.T.C. et doit être aidée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et la Région. Déduction faite de ces aides, le coût pour le Syndicat Mixte devrait donc être de l'ordre de 18 000 €.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°8 relative à la réalisation d'une prestation pour la construction du PTGE est votée à l'unanimité.

12h15 : L'ordre du jour étant épuisé, N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses. En l'absence de questions diverses, il clôt la séance.

**Le Président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon**

Nicolas GARCIA